

CHARTRE DU CITOYEN DE LA MER

Les dix commandements du citoyen de la mer



Le citoyen de la mer responsable

1

S'informe au mieux du milieu maritime qu'il va pratiquer : météo, marées, courants, hydrographie, récifs, phénomènes particuliers, réglementations spécifiques.

2

Est conscient de ses responsabilités et de ses limites.

3

S'il part en mer, connaît et maîtrise l'engin nautique qu'il met en œuvre, ses caractéristiques de tenue de mer, ses règles de conduite, ses installations de sécurité. A partir du littoral il s'informe des consignes de sécurité en vigueur localement.

4

Connaît l'état de préparation de son équipage et s'assure de son équipement de sécurité individuel adapté aux conditions de pratique en mer.

Le citoyen de la mer solidaire

5

Se prépare à l'éventualité de devenir lui-même sauveteur; dans cette perspective, il s'informe sur les contacts à prendre pour alerter les secours et connaît les premiers gestes qui sauvent.

6

Surveille son environnement lorsqu'il est en mer, de manière à détecter rapidement toute anomalie ou tout danger affectant une personne en difficulté.

7

Porte spontanément secours aux personnes en difficulté dans la mesure de ses capacités et donne l'alerte aux services spécialisés de coordination des opérations de sauvetage.

8

Entretient sa connaissance sur les habitudes et contraintes des autres acteurs qui pratiquent son environnement maritime.

9

Ne se répartit jamais de sa courtoisie dans ses contacts avec eux.

10

Respecte scrupuleusement l'environnement.

Moi Je signe la charte

